

- un extrait d'acte de naissance ;
- un certificat de nationalité burkinabè ;
- les copies légalisées des diplômes (ou attestations des diplômes) :
 - du baccalauréat, du DTS/BTS, de la licence ;
 - des relevés de notes des deux (02) ou des trois (03) dernières années d'études ;
- une attestation d'admission à l'EMIG/Niger ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation.

En raison du faible quota des bourses allouées, les candidats admis à l'EMIG/Niger pour le cycle des Techniciens supérieurs ne sont pas autorisés à déposer leurs dossiers.

La date limite de réception des dossiers de candidature au Centre national de l'Information, de l'Orientation scolaire et professionnelle, et des Bourses (CIOSPB) est fixée au vendredi 27 juillet 2018 à 16h 00 mn.

**P/le Ministre et par délégation
Le Secrétaire général**



Pr Tanga Pierre ZOUNGRANA
Officier de l'Ordre national